



MUNICIPAL  
**Gazette**  
MUNICIPALE  
DE—OF  
**Montreal**

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal  
Official organ of the Corporation of the City of Montreal  
CANADA

—Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Bureau de Poste: 465 ou 42 Place Jacques-Cartier, Montréal

—Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Hôtel de Ville, — Montréal

— All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"  
Post Office Box: 465 or 42 Jacques-Cartier Square, Montreal.  
All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"  
City Hall, — Montréal  
TELEPHONE MAIN 4240

Paraît le lundi matin  
Published every Monday morning  
Abonnements \$4 par an  
Subscriptions \$4 a year  
Payables d'avance  
Payable in advance

## DELIBERATIONS

### BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 8 juin 1911, a.m.

Sont présents: MM. Dupuis, président; MM. Ainey et Wanklyn.

1.—Soumise une communication de Gerant Général de la Montreal Street Railway Co. au sujet des voies de ladite compagnie sur la rue Notre-Dame, de la rue St-Laurent à l'Hôtel de Ville.

Résolu: De référer ladite communication ainsi que la lettre de l'Ingénieur en Chef de la Cité aux Avocats de la Cité avec prière de préparer une lettre à la Compagnie, à l'effet que les Commissaires n'envisagent pas la question sous le même point de vue et que si le pavage se détruit pour la cause indiquée dans la lettre de l'Ingénieur en Chef, dans le courant de l'année, la ville tiendra ladite compagnie responsable pour tous dommages dans le pavage de ladite rue, et de prier l'Avocat en Chef de la Cité de prendre les procédures nécessaires pour faire reconnaître par la compagnie, les obligations qu'elle a envers la Cité de Montréal.

2.—Le Bureau après avoir entendu le rapport verbal de l'Ingénieur en Chef au sujet de la confection de trottoirs, décide de donner instructions audit Ingénieur en Chef de se conformer à ce qu'il a expliqué aux Commissaires et de préparer son rapport immédiatement.

3.—M. Champagne, gérant de la Saraguay Electric & Power Co. attire l'attention du Bureau sur le fait que le contrat de ladite compagnie pour la fourniture d'eau au quartier Bordeaux est expiré depuis le 1er juin courant.

Résolu: De prier le Surintendant de l'Aqueduc de faire rapport sur cette question.

4.—M. l'échevin Larivière demande au Bureau si au cas où des estimés seraient préparés pour la confection de trottoirs en ciment au lieu de bois, sur le côté sud de la rue Notre-Dame dans le quartier Longue-Pointe, le Bureau consentirait à faire faire lesdits trottoirs en ciment.

A l'étude.

5.—M. l'échevin Larivière attire l'attention du Bureau sur le fait qu'un concasseur No 3, appartenant à la ci-devant municipalité de St-Louis, est laissé à l'abandon sur la rue St-Laurent, près du dépôt des huiles, alors que ledit concasseur est en très bon état.

### BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held the 8th June 1911, a. m.

Present: Mr. Dupuis in the chair, Messrs. Ainey and Wanklyn.

1.—Submitted a communication from the general manager of the Montreal Street Ry Co., anent the said company's tracks on Notre Dame street, from St. Lawrence street to the City Hall.

Resolved: That the said communication as well as the City Surveyor's letter be referred to the City Attorneys with instructions to prepare a letter to the Company stating that the Commissioners do not view the matter in the same light and that, if the paving is deteriorated in the course of the year, for the reason indicated in the Chief Engineer's letter, the City shall hold the Company responsible for all damages to the paving of said street, and that the Chief City Attorney be requested to take the necessary proceedings to compel the Company to fulfill its obligations towards the City of Montreal.

2.—After having heard the verbal report of the Chief Engineer anent the construction of sidewalks, the Board decided to give instructions to the Chief Engineer to carry into effect the suggestions he made to the Commissioners and to prepare his report immediately.

3.—Mr. Champagne, manager of the Saraguay Electric and Power Co., called the attention of the Board to the fact that the contract of said company for the supply of water to Bordeaux ward expired on the 1st of June instant.

Resolved: That the Superintendent of the Water Works be requested to report on this question.

4.—Ald. Larivière asked the Board whether, in case estimates should be prepared for cement instead of wooden sidewalks on the south side of Notre Dame street, in Longue Pointe ward, the Board would consent to have said sidewalks made with cement.

Under consideration.

5.—Ald. Larivière called the attention of the Board to the fact that the stone crusher No. 3, belonging to the former municipality of St. Louis, is left to rack and ruin on St. Lawrence street, near the oil warehouse, although the said crusher is in perfect order.